

Bruxelles, le 17 octobre 2023
(OR. en)

14071/23

Dossiers interinstitutionnels:
2023/0196(NLE)
2023/0365(NLE)

ACP 100
FIN 1045

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Groupe "ACP"
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	ST 14013/23 - COM(2023) 595 final
Objet:	Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité des ambassadeurs ACP-UE, en ce qui concerne la modification de la décision n° 3/2019 du Comité des ambassadeurs ACP-UE d'arrêter des mesures transitoires en vertu de l'article 95, paragraphe 4, de l'accord de partenariat ACP-UE - Adoption

1. Le 10 octobre 2023, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité des ambassadeurs ACP-UE, en ce qui concerne la modification de la décision n° 3/2019 du Comité des ambassadeurs ACP-UE du 17 décembre 2019 d'arrêter des mesures transitoires en vertu de l'article 95, paragraphe 4, de l'accord de partenariat ACP-UE (doc. ST 14013/23).
2. Le 17 octobre 2023, le groupe "ACP" est parvenu à un accord sur la proposition au niveau du groupe.

3. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à recommander que, lors d'une de ses prochaines sessions, le Conseil:
- adopte le projet de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité des ambassadeurs ACP-UE, en ce qui concerne la modification de la décision n° 3/2019 du Comité des ambassadeurs ACP-UE d'arrêter des mesures transitoires en vertu de l'article 95, paragraphe 4, de l'accord de partenariat ACP-UE, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document ST 14068/23;
 - fasse publier la décision du Conseil au Journal officiel;
 - informe le Parlement européen de l'adoption de la décision du Conseil;
 - fasse publier la décision ACP-UE, une fois adoptée, au Journal officiel.

Après l'adoption par le Conseil, un projet de décision ACP-UE sera transmis à la partie ACP pour adoption par le Comité des ambassadeurs ACP-UE par échange de lettres.
